

**DECISION DU PRESIDENT N°2021/0021**

**NATURE DE L'ACTE : 1.1 MARCHES PUBLICS**

**PRESTATIONS SIMILAIRES PORTANT SUR L'ETUDE DE GESTION PATRIMONIALE  
RESILIATION POUR MOTIF D'INTERET GENERAL**

**Le président de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique

VU la délibération du conseil communautaire en date du 15/07/2020 autorisant le président par voie de délégation à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme adaptée en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,

VU le marché pour prestations similaires portant sur l'étude de gestion patrimoniale notifié à l'entreprise VERDI INGENIERIE le 11/01/2021,

VU l'article 33 du CCAG-PI,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de résilier le marché visé ci-dessus,

CONSIDERANT que cette résiliation n'est pas imputable à l'entreprise, titulaire du marché,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** de prononcer la résiliation du marché attribué à la société VERDI INGENIERIE pour motif d'intérêt général et de signer la décision de résiliation et le décompte de liquidation pour un montant de 1420€.

**ARTICLE 2 :** La dépense sera imputée aux crédits prévus à cet effet au budget du présent exercice.

**ARTICLE 3 :** Le directeur général des services et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** La présente décision sera transmise à monsieur le Sous-Préfet de Clermont au titre du contrôle de légalité.

**ARTICLE 5 :** La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil communautaire et figurera au registre des délibérations.

**ARTICLE 6 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Fait à BRETEUIL, le 27/07/2021

Par délégation du conseil communautaire,  
Monsieur le Président,

**Jean CAUWEL**

